

Sacerdoce royal du peuple de Dieu

L'Eglise orthodoxe insiste toujours sur cette réalité : le Sacerdoce Royal est intimement lié à son ecclésiologie, à sa spiritualité. De nombreux chrétiens confondent les mots : sacerdoce et fonction sacerdotale ou sacerdoce fonctionnel.

Il y a indiscutablement deux modes de sacerdoce : le sacerdoce royal du peuple de Dieu et le sacerdoce fonctionnel ecclésial. Les deux se situent dans un même lien organique, au sein de l'Unique Corps Ecclésial qui exerce l'Unique Sacerdoce du Christ par les dons multiples de l'Unique Esprit. **Les deux sacerdoxes ont ainsi la même nature et participent à l'unique sacerdoce du Christ.** Il ne s'agit qu'une diversité fonctionnelle résultant de la différenciation des charismes.

Fondement biblique

Le sacerdoce royal du peuple de Dieu est indiscutablement basé sur des textes scripturaires, notamment les suivants :

- « Et vous-mêmes comme des pierres vivantes, prêtez-vous à l'édification d'une maison spirituelle, pour un sacerdoce saint, en vue d'offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ (1 Pierre 2.5),

- « Mais vous, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple racheté pour proclamer les louanges de Celui qui vous a appelé des ténèbres à son admirable lumière, vous qui, autrefois, n'étiez pas un peuple et qui êtes maintenant le Peuple de Dieu, qui n'obteniez pas miséricorde et qui maintenant avez obtenu miséricorde » (1 Pierre 2, 9-10).

- « tu as fait d'eux pour notre Dieu un royaume de prêtres régnant sur la terre » (Apoc 5.10).

Ainsi fut affirmé dès le début du christianisme que **le Peuple de Dieu, devenu Eglise en Christ, participe désormais à Son Sacerdoce Unique.**

Le Peuple de Dieu

Le peuple d'Israel de l'Ancien Testament était basé sur un principe ethnique (Dt 14.2). Dans le Nouveau Testament, la différence ethnique ne joue plus aucun rôle ; cela dès les premiers temps apostoliques.

« Car nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit pour former un seul Corps, Juifs ou Grecs, esclaves ou hommes libres et nous avons été abreuvés d'un seul Esprit » (1 Cor 12.13).

« Il n'y a plus ni juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus » (Gal 3.28). « Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce » (Jean 1.16).

Les dons du Saint Esprit descendent en leur plénitude sur toute l'Eglise, sur tous ceux qui ont été baptisés en Christ.

Le mot « Laïc » est dérivé du mot grec « laïkos » qui signifie « membre du peuple de Dieu » (*laos Théou*). **Tous les membres du peuple de Dieu sont donc des « laïcs ». Celui qui appartient à l'Eglise est « laïc ». Et tous les laïcs ensemble forment le peuple de Dieu.** Dans le Nouveau Testament, au contraire de l'Ancien testament, le Sacerdoce appartient à toute l'Eglise. Chaque chrétien est appelé au sacerdoce, car personne ne peut être baptisé sans qu'il soit appelé par Dieu même.

Les laïcs dans l'Eglise primitive

Les premiers temps du christianisme apostolique ne connaissaient pas la séparation entre le clergé et les laïcs. Le mot clergé et laïcs étaient inconnus.

Les premiers chrétiens vivaient dans la conscience d'une participation entière au Christ, d'une appartenance plénière à Son Eglise. Ils ressentaient que le Christ avait fait de tous les chrétiens « un Royaume de prêtres régnant sur terre » (Apoc 5.10).

Et l'Apôtre Pierre reprit l'expression : « Vous êtes une race élue, un sacerdoce royal » (1 Pierre 2.9). Il n'a jamais été question d'un peuple profane. La « chose » était totalement impensable. L'Eglise ne pouvait avoir des membres qui n'auraient pas été simultanément charismatiques, qui n'auraient pas eu « d'activités » en son sein.

Cela ne signifie que la vie de l'Eglise primitive se limitait à l'expérience et au témoignage du sacerdoce du peuple de Dieu. Il y avait une « diversité des ministères » qui, pourtant, ne rompait pas l'unité de nature entre les membres de l'Eglise. Tous les membres ont la même nature, car tous sont porteurs du même Esprit Saint. « Il y a une diversité de dons, mais un seul Esprit » (1 Cor 12.4). Dans l'Eglise personne ne peut considérer comme étant d'une nature au-dessus des autres, et encore moins au-dessus de l'Eglise même.

Ainsi les premiers chrétiens vivaient très consciemment leur pleine participation au Christ : le fait qu'ils étaient vraiment des « membres » de l'Eglise à part entière.

Perte de la conscience du « sacerdoce universel »

A partir du IV^o siècle les fidèles perdirent conscience petit à petit de leur « sacerdoce universel ». Ils abandonnèrent leur dignité de peuple de Dieu. Ils s'éloignèrent totalement du sacerdoce royal dont ils étaient pourtant porteurs par

les dons de l'Esprit Saint. Les laïcs perdirent ainsi eux-mêmes la conscience de leur nature sacerdotale. Ce fut comme une trahison.

La grande masse des fidèles – quoique baptisée – alla s'identifier avec les choses du monde. C'est ainsi qu'à partir de ce moment le mot « laïc » reçut une signification négative : « ceux qui vivent dans le monde et qui sont étrangers aux choses saintes et sacrées ».

Le « laïc » devint un élément passif qui était à peine capable de recevoir quelque chose. Un élément passif, donc de réceptivité pure. Le « laïc » n'avait plus le sentiment de participer à la vie de l'Eglise. Par erreur, on partit de l'idée fausse que le « laïc » n'avait rien à faire dans l'Eglise car il n'avait pas de fonction ecclésiastique, il n'avait pas de ministère, il ne possédait aucun charisme.

Ainsi les évêques devinrent de plus en plus le point central du « sacré » du « consacré », du « sacerdotal ».

L'appauvrissement progressif du peuple de Dieu, des « laïcs », occasionna par leur regrettable refus, peut-être inconscient, des dons de l'Esprit Saint, une profonde fissure dont les suites se ressentent encore de nos jours. Ainsi peu à peu, furent introduits certains usages dans les célébrations liturgiques venant renforcer cette fissure entre le clergé et les laïcs, au sein de la communauté du peuple de Dieu. Ces usages étaient en totale contradiction avec le sacerdoce royal dont les laïcs étaient investis malgré tout. Par exemple, la réintroduction du voile qui sépare le Saint des Saints du peuple de Dieu, comme dans l'Ancienne Alliance.

Et que dire de l'instauration d'une iconostase fermée par lequel le sanctuaire et l'autel furent progressivement complètement séparés du peuple. Les laïcs ne purent plus entrer dans le sanctuaire. Sauf l'autorité (l'empereur) !...

« Cette tendance à cacher aux non-initiés ce qui se passe dans le sanctuaire explique le fait que le prêtre lise les prières sacramentelles à voix basse. La question de savoir si l'Eglise primitive connaissait cet usage ne se pose même pas, tant elle contredit toute sa pratique liturgique » (*Archiprêtre Afanassief – l'Eglise du Saint Esprit – éd du Cerf 1975, p 75*).

« Même la manière de communier pour le clergé et les laïcs trouve sa cause dans le fait que sacerdoce royal des fidèles n'était plus compris et que la tendance à différencier les consacrés et les profanes gagnaient du terrain. Jadis l'usage antique de la communion à la façon dont communie le clergé dans le sanctuaire était valable pour tous les membres de l'Eglise » (*Archiprêtre Afanassief – op cit, p 76*).

« L'action liturgique commune de tout le peuple de Dieu au cours de l'assemblée eucharistique s'exprimait, dans l'Eglise primitive, par la même manière de communier. L'évêque et les presbytres ne se séparaient pas du peuple de Dieu au moment de la communion, ni par la façon de communier. Ensuite, tous disaient l'action de grâce : "Dieu Tout-Puissant, Père de Notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, nous te rendons grâce de nous avoir accordé de recevoir tes saints mystères.....". pour les premiers chrétiens la participation à l'Eucharistie n'était pas une obligation ou un devoir, comme cela est interprété maintenant par le Droit canon, mais une expression vivante et spontanée de l'appartenance à l'Eglise. Tous ceux qui assistaient à l'assemblée eucharistique communiaient et l'abstention était impensable. Cet état de choses s'est modifié à partir de la période constantinienne, à la suite de changements intervenus dans la mentalité même des chrétiens. La 2^o règle du Concile d'Antioche, ainsi que la 9^o Règle apostolique menacent d'excommunier ceux qui évitent de communier » (*Archiprêtre Afanassief – op cit, p 85*).

Charisme du sacerdoce royal des laïcs

Est-il encore nécessaire de rappeler que chaque chrétien baptisé est un membre à part entière du peuple de Dieu ?

Le baptême de l'eau et de l'Esprit et un signe de l'appartenance au peuple de Dieu, peuple que Dieu a instauré en Eglise avec un « saint sacerdoce » (1 Pierr 2.5). Et ce baptême d'eau et d'Esprit – accompli dans les sacrements du Baptême et de la Chrismation – ouvre la possibilité d'une participation à la communion eucharistique.

La Divine Liturgie, concélébrée par cette communauté eucharistique, est la manifestation de l'Eglise dans toute sa plénitude. La célébration liturgique n'est donc jamais une action, un évènement accompli par les seuls ministères, évêques, prêtres et diacres. Leur présence se situe au sein du peuple de Dieu, mais n'en est jamais séparée et ne se trouve jamais au-dessus.

Baptême et Chrismation

Tout le rituel du baptême dans l'Eglise orthodoxe se réfère à l'octroie du sacerdoce royal...Et l'onction du saint chrême qui suit immédiatement le baptême et qui, en fait, ne forme qu'un tout avec le baptême, confère très clairement les dons du Saint Esprit ; elle est le sceau de la réception des laïcs dans l'Eglise, qui sont incorporés au peuple de Dieu, oints en un sacerdoce saint et royal.

En confirmation de cette réception au sein du peuple de Dieu, le nouveau baptisé, porteur du sacerdoce royal, est conduit à faire trois le tour du baptistère puis présenté devant l'autel [...].

Ensuite à la Liturgie suivante au cours de laquelle le nouveau baptisé va communier, le prêtre (ou le diacre s'il célèbre) ajoute dans la prière solennelle

de supplication qui suit la lecture de l'Évangile : « conserve pur et immaculé le vêtement d'immortalité dont il (elle) est revêtu ».

Le péricope de l'Évangile qui est lue contient une mission sacerdotale : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples ». À côté des missionnaires accrédités, chaque baptisé oint se trouve être un homme apostolique à sa façon, vraiment revêtu d'un sacerdoce universel, à servir Dieu dans l'Église.

Participation à la Divine Liturgie

Toute la vie du croyant est *culte* ou *service* de Dieu. Son action ministérielle spéciale se concrétise toutefois dans la communauté eucharistique où tout commence, tout s'accomplit, et dont tout ministère de l'Église dépend.

Chaque ordination d'évêque, prêtre ou laïc, pour un ministère fonctionnel dans l'Église se situe dans la célébration eucharistique, la célébration de toute la communauté eucharistique du peuple de Dieu, de tous ceux (« laïcs ») porteurs du sacerdoce royal. La communauté eucharistique contient donc dans une seule action commune aussi bien le *proestos* (celui qui préside) que les autres fidèles, la totalité du peuple de Dieu. **Chaque fidèle concélébre avec les autres dans la communauté eucharistique.**

Il en résulte que **se trouver au sein de l'Église signifie simplement être membre du peuple de Dieu et être porteur du sacerdoce royal.** La concélébration de tous les laïcs présents, donc du peuple de Dieu, se manifeste, par exemple, par la réponse commune à haute voix aux paroles de l'épiclese par le mot *Amen*. Cela ne signifie pas que chaque laïc soit, individuellement parlant, un liturge, ou que l'évêque ou le prêtre pourrait célébrer un sacrement coupé ou séparé des fidèles. Les actions sacramentelles sont exercées par l'Église et dans l'Église, qui est la communauté du peuple de Dieu. Cela signifie que les sacrements sont octroyés et que les actions sacramentelles sont exercées dans la

communauté ecclésiale, par la prière du peuple de Dieu, qui comprend aussi bien les laïcs que la hiérarchie.

Chaque fidèle célèbre la liturgie, mais cette concélébration ne peut se concevoir que de manière collective, en communion avec tout le Peuple de Dieu et ses « proestos ».

De la même manière également, l'évêque ou le prêtre – comme « président » de la célébration, placé à la tête du Peuple de Dieu – exerce-t-il son sacerdoce, toujours en communion avec l'Eglise et le Peuple de Dieu, sans lequel sa fonction serait qu'une illusion.

Le « ministère » sacramentel des laïcs dans l'Eglise n'exclut pas celui du « proestos », car sans lui le ministère des laïcs ne pourrait se réaliser ou plus clairement encore, il se trouverait hors de l'Eglise. Les laïcs sont donc bel et bien co-liturges dans une célébration commune de tout le Peuple de Dieu, avec à sa tête l'évêque ou le prêtre.

Dans la concélébration commune du prêtre et du peuple de Dieu il y a un échange continu de prières : le prêtre prie pour le peuple de Dieu et le peuple prie pour le prêtre. Quand le prêtre dit à plusieurs reprises : « paix à tous » et quand le peuple répond : « et à ton esprit » cela signifie clairement une supplication réciproque afin d'obtenir la bénédiction divine.

Rôle charismatique des Laïcs

Préalablement, il faut préciser que le domaine strictement doctrinal appartient au plérôme de l'Eglise. D'une part les décisions et directives devront être prises de manière conciliaire par des synodes et des conciles, étant des assemblées généralement réservées aux évêques.

D'autre part – et ceci est très spécifique de l'Eglise orthodoxe dans sa Tradition séculaire datant de la période de l'Eglise indivisé – les décisions conciliaires ne deviennent définitives qu'après avoir été acceptées par l'Eglise.

L'Eglise étant le peuple de Dieu, le rôle de son sacerdoce universel est indiscutable sur le plan de cette acceptation ou réception. L'action de l'Esprit Saint se manifeste donc d'une double façon : d'abord auprès des pères conciliaires, puis auprès du peuple de Dieu. Seuls « tous deux ensemble » forment l'Eglise, dont le Christ est la Tête [...].

Pas de contradiction avec sacerdoce fonctionnel

Il n'y a aucune contradiction entre le sacerdoce universel du peuple de Dieu et le sacerdoce fonctionnel du clergé : évêques, prêtres et diacres.

Paul Evdokimov dit à ce sujet : « Le Sacerdoce Universel n'implique aucune opposition à la prêtrise fonctionnelle du Clergé. Celle-ci n'est nullement une émanation du laïcat, une délégation du type congrégationniste. L'Eglise a reçu une structure hiérarchique de l'institution du collège des Douze, conformément au plan divin. Le Peuple est différencié par Dieu dans son « principe sacerdotal » au moyen des ministères charismatiques. L'épiscopat est choisi dans le Peuple, il est de sa chair et de son sang sacerdotaux, il ne vient pas former une structure au-dessus, car il est une partie organique du Corps, de l'unité ontologique de tous ses membres. Mais son origine est divine et s'exerce en vertu de la succession apostolique. Tout candidat est promu par Dieu : « C'est moi qui vous ai choisi » (Jn 15.16). On voit bien l'essentiel de la Tradition orientale, elle n'est ni antihiérarchique, ni la coupure cléricale de l'unique Corps en deux parties, mais la participation sacerdotale de tous à l'Unique Prêtre divin au moyen de deux sacerdoces. Chacun est établi par Dieu, et c'est cette origine divine qui les enlève du monde et de toute perspective profane » (*Les âges de la vie spirituelle – DDB, p 212*).

L'institution du sacerdoce ministériel se retrouve dans les lettres pastorales du saint Apôtre Paul : 2 Tim 4,12-16 et 2 Tim 1, 5-7. De ces textes il en résulte que l'imposition des mains (chirotonia ou ordination) de l'Apôtre et du collège des presbytres sur Timothée s'accompagne d'un don spirituel, d'un charisme du Saint Esprit.

L'imposition des mains des successeurs des Apôtres confère à l'ordination, grâce au don de l'Esprit Saint, le charisme de pouvoir guider le peuple de Dieu, en annonçant la Bonne Nouvelle et en accompagnant au milieu et avec le Peuple de Dieu – la célébration Eucharistique.

L'évêque Stéphane de Nazianze dit : « il n'y a rien qui s'oppose à affirmer à la fois la réalité mystérieuse, sacramentelle, du don conféré par l'ordination ministérielle et la réalité non moins mystérieuse et sacramentelle du sacerdoce des laïcs **par la chrismation : laïcs, diacres, prêtres, évêques participent au même sacerdoce du Christ** ; des charismes sacramentels résulte une diversité fonctionnelle car dans l'Eglise il n'y a pas à choisir entre un pouvoir clérical et un pouvoir populaire. L'Eglise Corps du Ressuscité qu'anime l'Esprit Saint, fait que tous les membres ensemble, chacun selon la fonction qui lui est propre, et que l'Esprit lui a conféré, exercent le même sacerdoce pour le salut du monde » (Mgr Stéphane, op, cit, DDB, pp29-30).

Parfois on entend l'objection suivante : « Puisque tous les laïcs sont investis du sacerdoce universel nous n'avons aucun besoin de prêtres ». Au lieu de sacraliser le rôle des laïcs, on cherche à désacraliser le ministère sacerdotal ! La fonction sacerdotale ne serait plus considérée comme un charisme conféré par le sacrement, mais comme une sorte de mission représentative confiée par une « élection ».

Peu à peu, sans s'en rendre compte, on glisse du « don de l'Esprit Saint » vers une « représentation démocratique ». Pourtant tout pouvoir, démocratique ou

monarchique, reste étranger au Mystère de l'Église, où l'autorité ne provient ni du prince ni du peuple, mais du Saint Esprit, qui triomphe par-dessus tout

Archiprêtre Ignace Peckstadt

(Extrait de la revue : « Paix – pages 4 à 16 – n° 1 – 1998 – monastère orthodoxe Saint Nicolas de la Dalmerie)